



Commune de Lutry

Municipalité

Rapport de la Municipalité au Conseil communal du 30 avril 2018

Réponse au postulat de Madame la Conseillère Claudia Ricci Bovier,
« Possibilité de mettre en place une démarche participative, quant à l'avenir de
la circulation et du parcage dans le Bourg et ses environs immédiats ».

1. PRÉAMBULE

Au cours de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2016, Madame la Conseillère Claudia Ricci-Bovier a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Possibilité de mettre en place une démarche participative, quant à l'avenir de la circulation et du parcage dans le Bourg et ses environs immédiats.

Ce postulat a pour but, en tenant compte du résultat du vote de la population sur le crédit d'étude d'un nouveau parking, de demander à la Municipalité de présenter une réflexion pour la mise en place d'une démarche participative. L'objectif étant d'aboutir à une synthèse et de ce fait de planifier l'avenir tant de la circulation que du parcage ainsi que les aménagements au bord du lac.

Cette démarche devrait concerner, aussi bien les auteurs de que les opposants. Elle serait souhaitable aussi large que possible, en y associant les habitants, commerçants, sociétés et associations. Cette liste n'est pas exhaustive. »

2. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

Dans sa séance du 20 juin 2016, le Conseil communal a accepté le 2ème crédit destiné à engager les études pour mettre à l'enquête et élaborer les dossiers d'appel d'offres des travaux concernés par le nouveau parking des Jardins du Château.

Cette décision du Conseil communal a fait l'objet d'un référendum, lequel a recueilli le nombre de signatures requises pour être soumis au vote des citoyennes et citoyens de Lutry.

Lors de la votation du 27 novembre 2016 sur ce référendum, le crédit d'étude a été refusé (2028 NON et 1793 OUI). Le taux de participation a été de 55.7%.

Au cours de la campagne référendaire, les opposants ont mis en avant différents arguments, souvent contradictoires (portant notamment sur le gain effectif en places de parc, le réaménagement des rives du lac, l'offre TP nord-sud ainsi que le financement), ne permettant pas aux autorités de définir une ligne claire d'action sur le dossier.

Le débat public a posé des questions de fond sur l'avenir du bourg, son accessibilité multimodale, son attractivité commerciale, son animation et la qualité de ses aménagements. Tant les partisans que les opposants doivent maintenant faire le point ensemble sur ces questions pour envisager la suite du projet de parking dans une démarche qui prenne en considération tous ces enjeux. Il s'agit d'établir une vision partagée de la situation et de l'avenir du bourg.

2.1 Démarche participative

La Municipalité a décidé de répondre favorablement au postulat de la Conseillère Ricci Bovier et a décidé le 13 mars 2017 de mandater le bureau IdeaLink, spécialisé en matière de participation publique (MM. Pierre Yves Delcourt et Christoph Altmikus), pour l'appuyer dans cette tâche.

Suivant les conseils du bureau mandaté, les réflexions ont été reprises là où elles avaient été laissées avant le référendum, en créant les conditions pour un dialogue structuré et entre la Municipalité, les partis politiques et les acteurs de la société civile.

2.2 Constitution d'un groupe d'accompagnement de la démarche participative

Sous la responsabilité de la Municipalité, un groupe d'accompagnement de cette démarche participative, composé de représentants des partis politiques, des commerçants, des sociétés locales et de la Société de développement de Lutry (cf. annexe 1 : liste des participants) a été chargé de faire des propositions pour la mise en place d'une démarche participative portant sur l'avenir de la mobilité, de l'animation commerciale et de la qualité de vie dans le bourg et ses environs immédiats, en relation avec le postulat Ricci Bovier.

Le groupe d'accompagnement s'est réuni à deux reprises, soit les 1^{er} et 22 juin 2017. Une séance conclusive des deux ateliers s'est déroulée le 18 janvier 2018. Toutes ces séances ont été conduites par le bureau mandaté et ont eu lieu en présence du Syndic Jacques-André Conne, ainsi que des Chefs de services Denys Galley, Eric Desaulles et Alfredo Pedretti.

Le groupe d'accompagnement a insisté sur le besoin d'avoir, en général, **une meilleure information**, accessible, synthétique et en temps utile, pour pouvoir participer utilement aux réflexions sur l'avenir du bourg. La Municipalité prend acte de cette demande. Elle entend se doter des moyens nécessaires pour informer dans un souci de transparence et d'objectivité le Conseil communal et la population. Afin d'y parvenir, la Municipalité entend s'appuyer sur les compétences d'un communicateur professionnel (voir préavis No 1248/2018 : réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Jean-François Chapuisat).

En ce qui concerne les questions soulevées par la Conseillère Ricci Bovier, les informations seront mises à disposition selon des modalités à définir au cas par cas. L'objectif est, le cas échéant, de permettre à la population, aux groupes d'intérêts (commerçants, représentants des sociétés locales, société de développement) de se forger une opinion sur une base objective et de leur permettre d'apporter des contributions utiles et en temps nécessaires aux projets.

Le groupe d'accompagnement a également insisté pour qu'un large public puisse participer à l'élaboration d'**une vision partagée pour l'avenir du bourg**. Il a été aussi demandé que le périmètre de réflexion englobe non seulement les quais, mais

l'ensemble des bords du lac. La Municipalité prend acte de cette demande et en tiendra compte pour le futur.

Le groupe a mis en évidence que, mise à part la question du stationnement dans le bourg, les thèmes relatifs à la desserte en transports publics, au dynamisme du commerce local et bien évidemment à l'aménagement des rives de lac devraient être traités.

2.3 Suite de la démarche participative

La Municipalité a décidé de donner suite aux propositions du groupe d'accompagnement et de lancer un questionnaire à l'attention de tous les habitants de la commune. Ce questionnaire pourrait être lancé d'ici l'été. Il conviendra de le coordonner avec l'information sur le réaménagement de la route de Lavaux.

L'objectif est de recueillir les attentes de la population sur les points suivants :

- le stationnement dans le bourg et ses environs immédiats
- la circulation dans le bourg
- l'accessibilité multimodale
- la qualité de l'offre commerciale
- l'animation culturelle et sportive
- la qualité des aménagements

3. CONCLUSIONS

Le référendum sur le 2^{ème} crédit d'étude d'un nouveau parking a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'information et les conditions de participation de la population et des groupes d'intérêts. Le projet d'un nouveau parking doit s'intégrer dans une réflexion élargie à un ensemble de problématiques et de solutions liées entre elles. La complexité de la tâche nécessite en conséquence de renforcer les compétences de la Commune en termes de communication et de participation publique.

La Municipalité tient à remercier tous les participants du groupe d'accompagnement qui ont consacré du temps pour débattre de l'avenir de notre commune.

La Municipalité, au vu de la démarche entreprise, estime qu'elle a répondu au postulat de la Conseillère Ricci-Bovier.

Adopté en séance de Municipalité du 19 mars 2018

Délégué municipal : Jacques-André Conne, Syndic

Démarche participative

Composition du groupe d'accompagnement GAEP

Municipalité	Syndic	Jacques-André CONNE, Président
	CDS	Alfredo PEDRETTI, TRD
		Eric DESAULES, ATB
Groupes politiques 10	PLR	Patrick SUTTER Claudia RICCI-BOVIER
	Socialistes	Alain AMY Mical RAPPAZ
	Les Verts	Chantal BELLON Karim VALENTE
	UDC	Daniel OCHS Jean-Marc PILLOUD
	Vert'lib	Jean-François CHAPUISAT Ludovic PASCHOUD
Commerçants (SDL) 3		Pascal METRAUX (Alimentation Métraux)
		Yvan CODEREY (Audiophile)
		Gabriela BAUER (Boutique l'Idée)
Sociétés locales (USL) 3	Sauvetage	Benjamin VUITEL
	Urbantrail	Patrick AEBY
	SDL	Lucien CHAMOREL